

Distr.
LIMITEE

TD/B/CN.2/L.3
22 janvier 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Commission permanente de l'atténuation
de la pauvreté
Première session
Genève, 18 janvier 1993
Point 4 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SESSION
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Projet d'ordre du jour provisoire

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Echange d'expériences sur les incidences des fonds sociaux et des filets de protection sur la réduction de la pauvreté, y compris la mobilisation de ressources intérieures et extérieures pour l'atténuation de la pauvreté 1/
4. Effets sur l'atténuation de la pauvreté des programmes d'ajustement structurel, des politiques de création d'emplois et des moyens mobilisés pour la participation des petites et des micro-entreprises au commerce international
5. Mobilisation et organisation sociales des pauvres
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement.

1/ La Commission permanente sera saisie d'un rapport du groupe intergouvernemental d'experts sur ce point.